

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Règlement

Date : Lundi 9 mars 2026

Lieu : Châtillon-sur-Chalaronne

Organisateur : Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Ain (CDOS 01)

Article 1 – Inscription et tarifs

L'inscription à la journée se fait exclusivement via la plateforme HelloAsso intégrée sur le site du CDOS 01, www.cdos01.com/jidf2026

Deux formules sont proposées :

- 8 € : participation simple (sans transport)
- 12 € : participation avec transport depuis Bourg-en-Bresse (départ à 8h45, retour avant 16h)

Le nombre de places étant limité, l'inscription sera considérée comme définitive à réception du paiement.

Article 2 – Annulation

Toute demande d'annulation devra être transmise par mail à l'adresse suivante : contact@cdos01.com

- En cas d'annulation, jusqu'au jeudi 5 mars 2026, un remboursement pourra être effectué.
- Passée cette date, aucun remboursement ne sera possible.

En cas d'annulation totale de l'événement par le CDOS 01, l'intégralité des inscriptions sera remboursée.

Article 3 – Déroulement de la journée

Les participants s'engagent à respecter les horaires, les consignes données par les encadrants et les règles de sécurité.

Le repas est tiré du sac : chaque participant doit prévoir son déjeuner et ses affaires personnelles.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de raison indépendante de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de modifier le programme ou d'annuler l'événement.



Article 4 – Transport

Les personnes ayant choisi l'option transport s'engagent à être présentes avant le départ du car, soit à 8h45.

Tout retard ne pourra donner lieu à un remboursement.

Le retour s'effectuera au même point de départ à Bourg-en-Bresse, sur le parking d'Ainterexpo.

Article 5 – Droit à l'image

En participant à cet événement, chaque personne autorise le CDOS 01 à réaliser et utiliser des photographies ou vidéos prises dans le cadre de la journée, à des fins non commerciales (communication institutionnelle, site internet, réseaux sociaux, rapports d'activité, etc.).

Les participants qui ne souhaitent pas apparaître sur ces supports doivent en informer explicitement l'organisation avant le 9 mars 2026, par mail à contact@cdos01.com.

Article 6 – Responsabilité

Chaque participant prend part à la journée sous sa propre responsabilité.

Le CDOS 01 décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'effets personnels.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 7 – Animaux de compagnie

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et compte tenu de la visite du musée, la présence d'animaux de compagnie est strictement interdite durant toute la journée.

Aucune exception ne pourra être faite, sauf pour les chiens guides d'assistance dûment identifiés.

Article 8 – Acceptation du règlement

La validation de l'inscription sur HelloAsso implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement.

